



UTP

Union des Transports
Publics et ferroviaires



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

LES TEMPS FORTS
AVRIL 2018 >
MAI 2019



17 AVRIL 2018
L'ASSEMBLÉE NATIONALE
ADOpte LE PROJET DE LOI
POUR UN NOUVEAU PACTE
FERRVOIAIRE

L'Assemblée nationale adopte, à une large majorité, le projet de loi pour un nouveau pacte ferroviaire le 17 avril 2018. Ce texte porte sur une nouvelle organisation du groupe public ferroviaire et la transposition en droit national du quatrième paquet ferroviaire avec notamment les dispositions prévues en faveur de l'ouverture à la concurrence des services nationaux de transports de voyageurs. Au cours des débats, à l'initiative du gouvernement et du rapporteur, le texte a été profondément transformé, les habilitations à prendre diverses ordonnances étant remplacées par des dispositions « en dur ». De nombreuses propositions, portées par l'UTP dans le cadre des positions adoptées antérieurement par le conseil d'administration, ont été reprises.



De gauche à droite: Claude Faucher (UTP), Louis Nègre (GART), Guy Le Bras (GART), Élisabeth Borne, Philippe Duron (TDIE), Michel Neugnot (Régions de France), Jean-Sébastien Barrault (FNTV).

2 MAI 2018

LES PARTENAIRES DES ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA MOBILITÉ DURABLE RENCONTRENT LA MINISTRE DES TRANSPORTS



À l'occasion des États généraux de la mobilité durable organisés entre juin 2016 et mars 2017, l'UTP et le GART ainsi que la FNAUT, Régions de France, TDIE et la FNTV avaient recensé « 70 propositions pour la mobilité de tous les Français ». Ces propositions, partagées par les parties prenantes de la mobilité durable, ont été défendues dans le cadre des Assises nationales de la mobilité organisées par le ministère des Transports. Dans le contexte de la préparation de la loi d'orientation des mobilités (LOM), les partenaires des États généraux sont reçus le mercredi 2 mai 2018 par Élisabeth Borne, ministre des Transports, pour faire le point sur la mise en œuvre de ces propositions dans le projet de LOM.

14 MAI 2018
L'UTP adopte la Position « Vers un nouveau cadre pour assurer les missions transversales de sécurité ferroviaire »

La mise en œuvre des missions transversales de sécurité ferroviaire fait partie intégrante de la loi pour un nouveau pacte ferroviaire. Dans ce contexte, l'UTP propose sa vision pour un modèle français des missions transversales de sécurité ferroviaire. Dans sa position adoptée le 14 mai, l'UTP énonce trois lignes directrices structurantes: un renforcement de l'EPSF, une coordination par l'EPIC de tête SNCF réunissant tous les acteurs (EF, GI, industriel, ANS...) en attendant la création d'une structure *ad hoc* indépendante et agile, et la réaffirmation du rôle régalién de SNCF Réseau.



24 MAI 2018 UN CADRE POUR NÉGOCIER LA CONVENTION COLLECTIVE DE LA BRANCHE FERROVIAIRE PRÉSENTÉ À ÉLISABETH BORNE, MINISTRE DES TRANSPORTS

L'UTP propose à Élisabeth Borne, ministre des Transports, un calendrier des thèmes et éléments clés pour finaliser la convention collective nationale de la branche ferroviaire. Ces propositions interviennent dans le prolongement des rencontres bilatérales organisées par l'UTP avec chacune des organisations syndicales représentatives de la branche et des concertations menées par la ministre des Transports. Ce cadre de négociation est également transmis aux secrétaires généraux des organisations syndicales représentatives.

28 MAI 2018 Publication de la note annuelle sur la concurrence dans le transport urbain

Chaque année, l'UTP publie une étude sur l'état de la concurrence dans le marché du transport urbain pour rendre compte des changements d'opérateurs et de mode de gestion de ses réseaux adhérents.

Le panorama des évolutions au cours de la dernière décennie montre sans conteste que le transport public urbain reste un marché concurrentiel.

5 JUIN 2018 LOI POUR UN NOUVEAU PACTE FERROVIAIRE : ADOPTION PAR LE SÉNAT

À son tour, le Sénat adopte, à une large majorité, le projet de loi pour un nouveau pacte ferroviaire. Sur la base de l'important travail réalisé par le rapporteur et les sénateurs en lien avec le gouvernement, le texte est enrichi et de nombreuses dispositions sont précisées.

12, 13 ET 14 JUIN 2018

SALON EUROPÉEN DE LA MOBILITÉ : L'EXPOSITION, LE STAND GART-UTP ET LE CONGRÈS ONT FAIT LE PLEIN DE VISITEURS

Plus de 11 000 visiteurs et 150 journalistes français et étrangers participent au Salon européen de la mobilité, qui s'est tenu du 12 au 14 juin 2018 au Parc des expositions de la porte de Versailles, à Paris. Organisé par le GIE Objectif transport public, structure commune au GART et à l'UTP, l'événement a accueilli quelque 250 exposants venus de tous les continents avec, cette année, en qualité d'invités d'honneur, la ville de Los Angeles et son réseau de transport, LA Metro. Le projet de loi LOM (loi d'orientation des mobilités), le Grand Paris, la sûreté et la lutte contre la fraude, l'innovation, le véhicule autonome et bien d'autres sujets majeurs pour la profession ont fait l'objet d'échanges entre experts et décideurs. Une journée entière de débats a par ailleurs été consacrée à la loi pour un nouveau pacte ferroviaire, alors au cœur de l'actualité.



En haut : Élisabeth Borne, ministre des Transports, Thierry Mallet, président de l'UTP, et Frédéric Baverez, vice-président de l'UTP.

Ci-dessus : Phillip A. Washington, président-directeur général du réseau Los Angeles Metro, invité d'honneur.

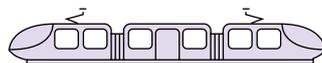
11, 12 ET 13 JUIN 2018

CONCOURS DU BUS D'OR

Pour cette 19^e édition, 60 conducteurs français et européens « s'affrontent » au cours de sept épreuves pendant trois jours. Objectif : remporter l'un des 11 prix en jeu : ceux des cinq premiers finalistes, le prix du « jeune conducteur », le prix du « conducteur expérimenté », le prix du conducteur « féminin », le prix du « développement durable », le prix de « l'accessibilité au point d'arrêt » et le premier prix du finaliste « européen ». Les 11 prix sont remis, le 13 juin 2018, par le président de l'UTP, Thierry Mallet, sur le Salon européen de la mobilité. Bachir Elgouille (RATP Défense Ouest) est le vainqueur du Bus d'Or 2018. Plus de la moitié des salariés du transport public urbain sont des conductrices et des conducteurs de bus ; de fait, le concours du Bus d'Or est de plus en plus plébiscité par la profession.



Thierry Mallet, Président de l'UTP entouré des finalistes du concours du Bus d'or.



21 JUIN 2018

Publication du guide de la loi pour un nouveau pacte ferroviaire

L'UTP met en ligne un guide d'information pour répondre aux questions des salariés de la branche sur les incidences potentielles de l'ouverture à la concurrence du transport ferroviaire de voyageurs en France dans le cadre des transferts de personnels susceptibles d'intervenir en cas de changement d'attributaire de services ferroviaires sous OSP. Ce document figure parmi les plus téléchargés sur le site de l'UTP.

À retrouver sur utp.fr



27 JUIN 2018

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI POUR UN NOUVEAU PACTE FERROVIAIRE

Après le succès de la commission mixte paritaire Assemblée nationale-Sénat qui est parvenue à un compromis le 11 juin, le projet de loi pour un nouveau pacte ferroviaire est successivement adopté par l'Assemblée nationale et le Sénat. Il est donc définitivement adopté et promulgué le 27 juin 2018.



28 JUIN 2018

Parution du Bilan social Transports urbains 2017

Le bilan social du transport urbain est réalisé à partir des réponses de 128 entreprises de transport urbain de province. Il comporte les principales données sociales de la profession : effectifs des entreprises de transport urbain, durée de travail, absentéisme, salaires et rémunérations, formation professionnelle, etc. Le bilan social 2017 du transport public urbain affiche la grande stabilité du secteur. En dépit d'une légère baisse des effectifs, les recrutements se poursuivent, la mixité continue sa progression, les moyens dédiés à la formation professionnelle sont importants, et 97,9% des emplois se font en CDI.

Le *Bilan social Transports urbains* est à retrouver sur le site de utp.fr

**12 SEPTEMBRE 2018
CONFÉRENCE DE PRESSE
POUR LA JOURNÉE
DU TRANSPORT PUBLIC**

Dans le cadre de la Journée du transport public, l'UTP et le GART tiennent une conférence de presse commune. Cette édition 2018 se tient dans le cadre de la Semaine européenne de la mobilité, sur le thème «Soyez sport, prenez les transports». La Fédération française de cardiologie est le partenaire de l'opération cette année.

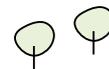
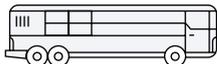


Louis Nègre, président du GART, Frédéric Baverez, vice-président de l'UTP, et le Pr François Carré, de la Fédération française de cardiologie.



**13 SEPTEMBRE 2018
SÉMINAIRE STRATÉGIQUE:
L'UTP REÇOIT LA MINISTRE
DES TRANSPORTS**

Le séminaire stratégique est le rendez-vous annuel de la gouvernance de l'UTP. Les administrateurs, qui représentent les différentes composantes de l'organisation professionnelle, ont l'honneur d'accueillir la ministre des Transports, Elisabeth Borne. La ministre a présenté les sujets d'actualité pour le gouvernement et a répondu aux questions des membres du conseil d'administration de l'UTP. Ce moment privilégié a permis d'évoquer les deux réformes structurelles pour le secteur : la loi pour un nouveau pacte ferroviaire et le projet de loi d'orientation des mobilités. Au-delà de cet échange, le séminaire a permis de définir les priorités de l'organisation professionnelle et ses actions pour le mois à venir.



**13 SEPTEMBRE 2018
L'UTP adopte sa position
sur la refonte de la directive PSI**

Favorable à une politique d'ouverture et de réutilisation des données, l'UTP s'interroge toutefois sur les finalités de la modification de la directive «Public Sector Information» (PSI). Dans sa position «Refonte de la directive PSI : la réutilisation des données publiques doit être équitable et au service de l'intérêt général», l'UTP rappelle que le secteur des transports de personnes est déjà soumis à un cadre législatif européen sur l'ouverture des données. Elle souligne aussi le risque d'incohérences et d'insécurité juridique résultant d'une articulation malaisée entre les textes. **Télécharger la position.**

14 SEPTEMBRE 2018
TRANSPORT URBAIN :
SIGNATURE DE L'ACCORD
SUR LE DIALOGUE SOCIAL,
LA PRÉVENTION DES
CONFLITS ET LA CONTINUITÉ
DU SERVICE PUBLIC

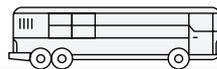
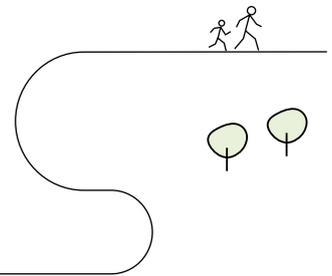
L'UTP, le SNTU-CFDT, la SNRTC, la CFE-CGC et l'UNSA signent l'avenant n°3 à l'accord de branche du transport urbain du 3 décembre 2007 pour définir les modalités de répartition des fonds alloués au dialogue social sans évolution du taux de contribution des entreprises de la branche.



2 OCTOBRE 2018

Parution du
Bilan social ferroviaire

Nombre de salariés, nature des emplois et des contrats, temps de travail, pyramide des âges, investissements dans la formation professionnelle... Comme chaque année, l'UTP publie ce document exhaustif qui donne une vision globale de la branche. Au 31 décembre 2017, la branche ferroviaire comptait 147 147 salariés, employés en CDI pour 98,2% d'entre eux. Dans la branche ferroviaire, 47,9% des salariés sont âgés de 40 ans et moins.



FUTUR
en
TRAIN

19 SEPTEMBRE 2018
FUTUR EN TRAIN,
LA NOUVELLE MARQUE
DE L'ADFPMF

Créée en décembre 2015 sous l'impulsion des entreprises ferroviaires publiques et privées adhérentes de l'UTP, l'Association pour le développement des formations et la promotion des métiers ferroviaires (ADFMPF) renouvelle son conseil d'administration et engage de nouveaux projets. À cette occasion, l'ADFMPF adopte le nom de marque «FUTUR en TRAIN».

11 OCTOBRE 2018

Adoption de la position
« Favoriser la mise en place
d'outils MaaS au service des
politiques locales de mobilité
et de l'intérêt général »

À l'unanimité, les administrateurs de l'UTP adoptent la position sur les outils MaaS (Mobility as a Service). Favorables au développement de ces outils, les administrateurs émettent des recommandations en précisant les conditions pour que ces outils tiennent un objectif: servir l'intérêt général.



12 NOVEMBRE 2018

LES MEMBRES ASSOCIÉS
SE RETROUVENT

Chaque année, l'UTP propose une réunion d'information à l'attention de ses membres associés. Au cours de cette demi-journée, les participants ont pu approfondir les grands sujets d'actualité de la profession: la loi pour un nouveau pacte ferroviaire, le projet de loi d'orientation des mobilités, les évolutions législatives et un état des lieux des bus électriques. Ils ont également pu prendre connaissance des chiffres clés de la stratégie digitale de l'UTP.

19 NOVEMBRE 2018
SOAZIG SARAZAIN,
NOUVELLE DIRECTRICE
DES AFFAIRES SOCIALES
DE L'UTP

Diplômée en droit, avocate et titulaire du master II « Négociations et relations sociales » de l'université Paris-Dauphine, Soazig Sarazain a notamment travaillé à la préparation de la fusion de l'ANPE et des Assedic. Elle devient, en 2012, responsable des Relations sociales et juridiques au sein de la direction générale de Pôle Emploi où elle prépare et élabore la stratégie sociale et mène les négociations des accords collectifs d'entreprise et de branche. Soazig Sarazain a pris ses fonctions de directrice des Affaires sociales de l'UTP le 19 novembre 2018.



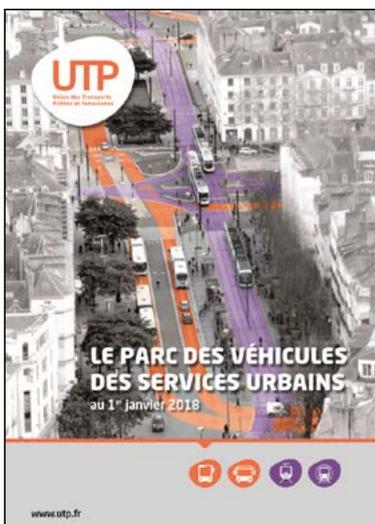
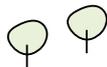
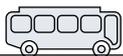
Au centre, le président de l'UTP, Thierry Mallet, Pdg de Transdev, entouré des vice-présidents Pierre Izard, Dg délégué de SNCF; François-Xavier Perin, administrateur de RATP Dev et Pierre Izard, Dg délégué de SNCF (à sa droite); et Marc Delayer, Dg des Transports Publics du Choletais (AGIR), à sa gauche.

27 NOVEMBRE 2018

L'UTP TIENT SA
CONFÉRENCE DE PRESSE



À l'occasion de cette conférence de presse annuelle, le président, les vice-présidents et le délégué général de l'UTP présentent les résultats de l'observatoire de la mobilité: une enquête inédite sur le rapport que les Français entretiennent avec les transports publics. Cette conférence est aussi l'occasion de faire le point sur les thèmes d'actualité et les grands enjeux de la profession. À l'issue de cet événement, qui a rassemblé une vingtaine de journalistes, une cinquantaine d'articles sont publiés dans la presse.



20 NOVEMBRE 2018

Le Parc des véhicules de services urbains 2018: publication de la nouvelle édition

Nombre, typologie, âge moyen, énergie, constructeurs, accessibilité...: *Le Parc des véhicules de services urbains 2018* dresse un état des lieux détaillé du parc de véhicules en service dans les réseaux de transports urbains français. Principal enseignement de cette édition: les autobus sont de plus en plus propres et représentent 86% des 20141 véhicules recensés (autobus, trolleybus, métro, tramway). Concernant les modes guidés, ils totalisent 14% du parc. Ils poursuivent leur progression d'1,5% et se composent à 48% de tramways et à 40% de métros.

28 NOVEMBRE 2018 CRÉATION DE LA CPPNI-TU

L'accord du 28 novembre 2018 « portant sur la création de la Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation transports urbains » (CPPNI-TU) a rallié la signature de l'UTP et de toutes les organisations syndicales représentatives dans la branche des réseaux de transports urbains de voyageurs (CGT, SNTU-CFDT, FO, UNSA, CFE-CGC). La loi du 8 août 2016 « relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels » impose la création au sein des branches professionnelles de Commissions paritaires permanentes de négociation et d'interprétation (CPPNI). Dans la branche, la CPPNI-TU, nouvelle instance de négociation, se substitue à la Commission paritaire nationale transports urbains (CPNTU ou CPN) dont elle reprend les missions en les élargissant.



28 NOVEMBRE 2018 SIGNATURE DE L'ACCORD DE BRANCHE SUR LA PRIMAUTÉ DES ACCORDS DE BRANCHE

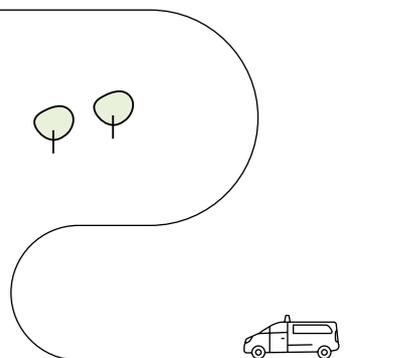
Signé à l'unanimité par l'UTP et toutes les organisations syndicales représentatives dans la branche des réseaux de transports publics urbains de voyageurs (CGT, SNTU-CFDT, FO, UNSA, CFE-CGC), cet accord définit les dispositions des accords de branche existants qui prévalent sur les dispositions éventuelles d'accords d'entreprise conclus postérieurement. Ces dispositions concernent l'emploi des travailleurs handicapés, le temps partiel de fin de carrière des travailleurs de nuit et les contreparties accordées aux travailleurs de nuit.



5-7 DÉCEMBRE 2018

L'UTP ACCUEILLE LE POLICY BOARD DE L'UITP

Du 5 au 7 décembre 2018, l'UTP a accueilli plus de 80 opérateurs et autorités de transport public du monde entier à Lyon, pendant la célèbre fête des Lumières. Réunis pour le Policy Board de l'UITP, ils ont débattu d'enjeux sociétaux, techniques et économiques : diversité et inclusion dans les transports, changement climatique, MaaS (Mobility as a Service), rail, transport et affaires européennes.



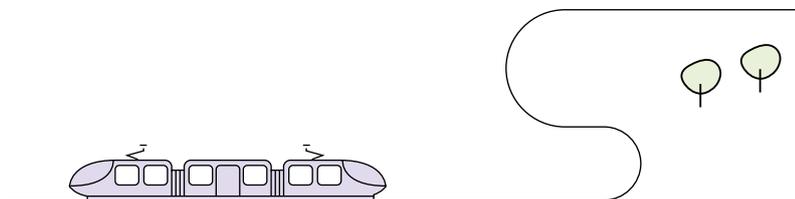
20 DÉCEMBRE 2018 Signature de l'accord interbranches créant l'OPCO Mobilités

L'UTP signe avec les syndicats représentatifs des branches ferroviaires, voies ferrées d'intérêt local et des réseaux de transport public urbain, l'accord interbranches constitutif de l'OPérateur de COmpétences « Mobilités » (OPCO Mobilités). Ainsi, toutes les activités du transport urbain et de la branche ferroviaire relèvent désormais d'un même organisme pour la gestion des politiques de formation définies par chacune des branches. Plus de 200 000 entreprises et 1 600 000 salariés relèvent de cet OPCO qui réunit 22 branches du secteur des transports, des services automobiles et la RATP.

3 JANVIER 2019

SIGNATURE DU PARTENARIAT AVEC LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CARDIOLOGIE

L'UTP noue un partenariat avec la Fédération française de cardiologie pour soutenir l'opération « Les Parcours du Cœur ». Les deux associations partagent un objectif commun : la santé publique. L'utilisation des transports publics implique de pratiquer un minimum d'activité physique et cette activité permet de réduire les risques cardio-vasculaires.

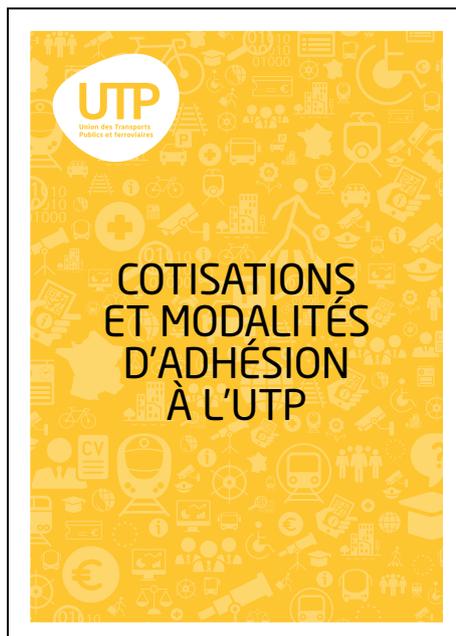


10 JANVIER 2019

Barèmes des cotisations à l'UTP pour 2019

À l'unanimité, le conseil d'administration du 10 janvier 2019 reconduit les barèmes de cotisations pour l'année 2019 et la progressivité des cotisations pour les entreprises relevant de la convention collective des Voies ferrées d'intérêt local (VFIL). Ces dernières adoptent le même barème de cotisation que leurs homologues de la branche ferroviaire, autres qu'entreprises fret et voyageurs.

L'objectif de cette évolution : consolider la représentativité de l'UTP et sa capacité à porter conseil aux entreprises relevant de cette convention collective.



5 JANVIER 2019

BARÈME 2019 DES INDEMNITÉS POUR PRÉJUDICES SUBIS PAR LES VÉHICULES

Chaque année, l'UTP diffuse une note à ses adhérents précisant les indemnités pour préjudices subis par les véhicules de transport public applicables pour l'année en cours. Ces indemnités sont actualisées en fonction de l'évolution de différents indices.

7 JANVIER 2019

NON-VALIDITÉ DE L'ACCORD SUR CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AU TRANSFERT DES PERSONNELS FERROVIAIRES

Après six mois de négociations et plusieurs évolutions majeures pour répondre aux demandes des syndicats, le projet d'accord sur les modalités de transfert des personnels, dans le cadre de l'ouverture à la concurrence des services publics de transport ferroviaire de voyageurs, est signé par l'UTP et l'UNSA-Ferroviaire. Cette seule signature syndicale est insuffisante pour rendre cet accord applicable. À défaut d'accord valide et comme prévu par la loi nouveau pacte ferroviaire, un décret supplétif devra être pris sur ce sujet après avis du Conseil d'État.



10 JANVIER 2019

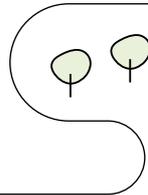
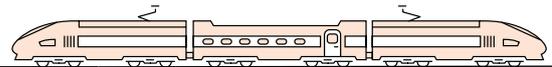
CÉRÉMONIE DES VŒUX DE L'UTP : UNE AFFLUENCE RECORD

Répresentants de l'État, parlementaires, élus, représentants des organisations syndicales, dirigeants d'entreprises, opérateurs, autorités organisatrices du transport et de la mobilité, constructeurs, ingénieristes, associations professionnelles partenaires de l'UTP en France et en Europe...

Plus de 400 personnes ont participé à la soirée des vœux de l'UTP. Ce rendez-vous est devenu incontournable pour toute la profession.



Discours de Thierry Mallet, président de l'UTP, devant l'ensemble de la profession.



28 JANVIER 2019

Comité des parties prenantes : un nouveau format pour des échanges encore plus fructueux

Dans le cadre de sa démarche de responsabilité sociétale des entreprises (RSE), l'UTP organise son deuxième comité des parties prenantes. Une quinzaine de représentants des parties prenantes (CEREMA, FNAUT, FNTV, la Fondation pour la nature et l'homme, France urbaine, TDIE, UNSA-Ferroviaire, USCTC...) participent à cette réunion qui, cette année, change de format. Une partie des travaux est en effet menée sous forme d'ateliers. Les conclusions de ce comité enrichiront la stratégie RSE de l'UTP.



29 JANVIER 2019 DE NOMBREUX PARTICIPANTS À LA JOURNÉE UTP SUR LES DONNÉES

Plus de 80 adhérents de l'UTP assistent à la journée d'information organisée à leur attention sur l'ouverture des données publiques et des données « Informations voyageurs ». à cette occasion, les présidents (ou leurs représentants) des principales composantes de l'UTP - Marie-Claude Dupuis (RATP), Jean-Pierre Farandou (Keolis), Benoît Tiers (SNCF), Marc Delayer (AGIR) et Thierry Mallet (Transdev) - exposent leur point de vue sur les enjeux de l'ouverture des données pour le transport public et pour la composante qu'ils représentent.



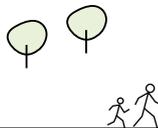
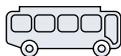
5 FÉVRIER 2019 L'UTP partenaire du train de Noé

Avec l'initiative « Rail Freight Forward », dont l'UTP est l'un des partenaires pour la France, les principaux acteurs du fret ferroviaire européen rappellent les atouts écologiques du mode ferré pour acheminer des marchandises. Pour marquer leur engagement, ils imaginent une opération artistique, mobile et évolutive : le Train de Noé. à chacun de ses arrêts dans cinq capitales européennes, ce train de fret pas comme les autres est décoré par des artistes. Pour son étape française, il est présenté au grand public en gare de l'Est à partir du 2 février avant d'être officiellement inauguré le 5 février.

7-10 FÉVRIER 2019

Le Mondial des métiers Auvergne-Rhône-Alpes accueille FUTUR en TRAIN

FUTUR en TRAIN participe au Mondial des métiers à Lyon du 7 au 10 février, l'association s'adresse aux 120 000 visiteurs. Conducteur de trains, annonceurs sentinelles, agents de sûreté, techniciens de voie, techniciens de signalisation... : le secteur du ferroviaire, particulièrement dynamique en France, compte 154 000 salariés dont 98,2% en CDI et ses entreprises proposent plus de 4 000 contrats en alternance par an. Ces emplois sont particulièrement diversifiés, accessibles à tous les âges et à tous les niveaux d'études, sur l'ensemble du territoire national.



21 FÉVRIER 2019

FUTUR EN TRAIN AU SALON « PARIS POUR L'EMPLOI DES JEUNES »

Dix jours après le Mondial des métiers Auvergne-Rhône-Alpes, FUTUR en TRAIN participe à « Paris pour l'emploi des jeunes », à La Villette. Ce salon accueille plus de 10 000 candidats venus rencontrer quelque 250 exposants présents pour proposer un emploi, un apprentissage, une orientation ou une mobilité professionnelle.



3 MARS 2019

Enquête : les adhérents sont satisfaits des services de l'UTP

Au titre de sa démarche de certification qualité, chaque année l'UTP interroge ses adhérents pour jauger leurs niveaux de satisfaction et voir les points à améliorer. 98% des adhérents sont satisfaits de l'UTP. Les travaux de veille menés par l'UTP et la qualité des informations fournies obtiennent, eux aussi, un taux de satisfaction de 98%.

6 MARS 2019

LE SÉNAT AMENDE LE PROJET DE LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS

En adoptant 240 amendements, la commission de l'Aménagement du territoire et du Développement durable du Sénat apporte des modifications substantielles au projet de loi d'orientation des mobilités. Beaucoup d'amendements portés notamment par l'UTP ont été réintroduits dans le texte. Parmi les objectifs des sénateurs : prévoir des ressources crédibles, pérennes et transparentes pour financer les infrastructures de transport, donner des moyens aux collectivités pour couvrir les zones blanches de la mobilité, encourager les modes de transport peu polluants.

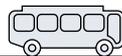
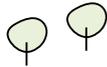
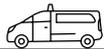


e-Busway, Transports de l'Agglomération de Nantes (livraison prévue septembre 2019)

30 MARS 2019

Note technique sur les prescriptions des ateliers de charge des bus électriques à déclarer en préfecture

L'UTP publie une note technique de 17 pages sur l'arrêté du 3 août 2018 sur les prescriptions générales applicables aux ateliers de charge contenant au moins dix véhicules de transport en commun de catégorie M2 et M3 fonctionnant notamment à l'énergie électrique et soumis à déclaration.



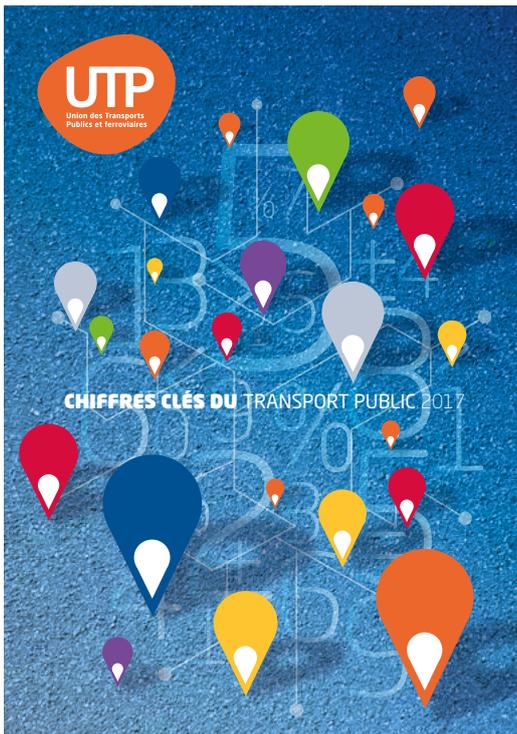
2 AVRIL 2019 LE SÉNAT ADOPTE LE PROJET DE LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS

Le Sénat achève l'examen des articles du projet de loi d'orientation des mobilités. Il l'adopte le 2 avril avec 248 voix pour et 18 contre.



16 AVRIL 2019 TRANSPORT URBAIN : ACCORD SUR LES SALAIRES MINIMUMS CONVENTIONNELS

L'UTP peut communiquer sur l'accord qu'elle a signé avec la CFE-CGC, le SNTU-CFDT et l'UNSA, convenant d'une augmentation de 1,6 % des salaires minimums conventionnels dans la branche des réseaux de transport public urbain. Signé le 26 février, cet accord prenant effet au 1^{er} janvier 2019, et s'appliquera aux réseaux adhérents de l'UTP avant d'être étendu à toutes les entreprises de la branche du transport public urbain de voyageurs.



MAI 2019

LES CHIFFRES CLÉS DU TRANSPORT URBAIN SONT PUBLIÉS

La superficie des territoires à desservir par les autorités organisatrices de la mobilité a augmenté de 9,3% entre 2016 et 2017. Conclusion: les réseaux de transport urbain sont tenus de couvrir des zones de plus en plus éloignées du centre des villes et de moins en moins denses en population et ce, à moyens constants. C'est l'un des enseignements de la brochure *Les chiffres clés du transport public 2017*. Publié chaque année, ce précieux document passe à la loupe les données d'activité des réseaux adhérents à l'UTP. Il dresse les grandes tendances au vu de multiples indicateurs: population desservie, production, trafic, parc, personnel, recettes commerciales, dépenses d'exploitation, vitesse... et présente aussi une analyse des principaux ratios du transport urbain sur 10 et 25 ans.